

Ascenseurs: harmonisation des normes minimales de sécurité (abrog. directives 84/528/CEE et 84/529/CEE)

1992/0394(COD) - 14/06/1995

M.me FONTAINE(PPE,F),président de la délégation du Parlement au comité de conciliation, a souligné que l'esprit du Traité sur l'Union,qui veut que les membres du comité de conciliation ne se réunissent pas pour s'affronter, mais pour rechercher, tous ensemble, une bonne solution, a été parfaitement appliqué dans le cas d'espèce, d'où le resultat obtenu au bout du chemin.